

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ENTHECA PERENNITE

Part R FR0010550632

Cet OPCVM est géré par DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion est de réaliser un objectif de performance annuelle de 5% nette de frais de gestion, sur une durée de placement recommandée de 3 à 5 ans par une allocation d'actifs équilibrée entre placements d'actions et placements de taux.

Aucun indice de référence n'est retenu, la politique de gestion dépendant de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés, elle n'a pas pour but de répliquer un indicateur de référence.

Politique d'investissement : Afin de réaliser son objectif, la politique de gestion du fonds prend en compte une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements, effectuée principalement au travers d'OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE. L'univers d'investissement est international ; l'Europe est la zone géographique prépondérante. L'OPCVM respecte les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

Entre 0% et 75% d'exposition de l'actif en direct ou via des OPC ou via des instruments financiers dérivés sur des actions internationales de grandes ou moyennes capitalisations boursières, dont :

- de 0% à 15% aux marchés des actions de petites capitalisations (de 150M€ à 1 Md€) ;
- de 0% à 15% aux marchés des titres de pays émergents.

Entre 15% et 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé de toutes zones géographiques, de toutes notations ou non notés dont 30% maximum de l'actif en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- selon l'analyse des agences de notation ou de notation jugée équivalente par la société de gestion; en direct ou via des OPC. Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou de les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La sensibilité aux marchés de taux rapporté au portefeuille global variera entre 0 et 5.

Entre 0% et 10% de l'actif en stratégies alternatives en OPCVM ou FIA.

Il s'autorise à être exposé :

- de 0% à 20% aux obligations convertibles, d'émetteurs de la zone euro ou d'émetteurs internationaux ;
- jusqu'à 60% de l'actif au risque de change.

Le FCP est investi :

- en actions, sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière (PER), leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel, sans allocation géographique particulière ;
- en titres de créance et instruments du marché monétaire
- jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE, ou, dans la limite de 30% de l'actif, en FIA français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également recourir à des dépôts ou emprunts d'espèces et intervenir sur des instruments financiers à terme (contrats futures et options), en couverture et en exposition. L'exposition globale du portefeuille sera au maximum de 110% de l'actif net.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi avant 12h30 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la valeur liquidative du vendredi qui sera calculée au plus tard à J+1. La valeur liquidative est calculée chaque vendredi, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Affectation du résultat : Il s'agit de parts de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

Durée minimum de placement recommandée : 3-5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai plus court.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le profil de risque de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La catégorie 3 signifie un risque modéré et par conséquent des pertes ou bénéfices potentiels également modérés.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [3] ? Ce fonds est classé en catégorie 3 en raison de son exposition aux marchés de taux et aux marchés actions et qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être exposée aux produits de taux émis par des émetteurs privés. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des produits de taux peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser. En outre, l'exposition en titres spéculatifs « high yield » peut induire un risque de défaillance des émetteurs et un risque de variation de valorisation plus marquée.

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

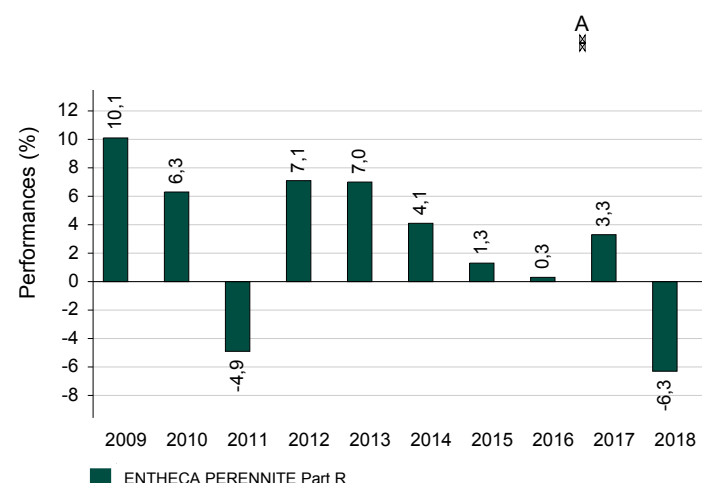
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Ce pourcentage étant un maximum, il se peut que dans certains cas l'investisseur paye moins que ce taux affiché. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,38%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0,00% à la dernière clôture du FCP
15% TTC de la surperformance nette de frais annualisée au-delà de 5% de performance positive.	

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site www.amf-france.org.

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 14 janvier 1997

Date de création de la part : 14 janvier 1997

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro.

A : Les modalités de calcul de la commission de performance ont changé à compter du 01/01/2017.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France - 44, rue de Lisbonne - 75008 PARIS ou sur le site www.degroofpetercam.fr.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'investisseur peut trouver l'information sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) appliqués par la Société de gestion à l'adresse internet suivante : <https://www.degroofpetercam.fr/fr/informations-reglementaires>.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.degroofpetercam.fr.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 juin 2019.